

Centre communal d'action sociale
CCAS de NANGIS

Mandat 2014 / 2020



Compte rendu du conseil d'administration du CCAS du 5 février 2015

Etaient présents : Simone JEROME, Clotilde LAGOUTTE, Virginie SALITRA, Samira BOUJIDI, Sandrine NAGEL, Pierre GUILLOU, Annie TURPIN, Michel LECLERE, Alain DEVINEAU, Ginette DUCHENE,

Absents excusés : Michel BILLOUT, Odile TANCELIN VITTE, Josiane MASSON.

Excusé représenté : Michel BILLOUT par Odile LAGOUTTE

Le pouvoir de Mme J. MASSON a été réceptionné le 9 février car déposé dans la boîte aux lettres du SAAD et n'a donc pas été utilisé lors de la séance.

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre est approuvé à l'unanimité.

Madame JEROME a fait lecture de l'analyse des besoins sociaux 2014. Il est à noter qu'après le dernier recensement, la ville de Nangis comptait 8 463 habitants.

La lecture était interactive car chaque administrateur pouvait librement questionner et intervenir sur les données analysées dans l'ABS.

Tous les secteurs d'actions du CCAS ont été présentés : ci-joint une synthèse de l'ABS 2014.

Ce support a servi à se questionner sur les actions du CCAS pour le débat d'orientation budgétaire et les administrateurs ont accepté de répondre aux besoins essentiels des ressortissants du CCAS de Nangis, et proposent de :

- Baisser légèrement le budget d'aide facultative.
- Conserver l'accès à la culture et aux sports à travers les tickets loisirs
- Contenir les dépenses de fonctionnement structurel
- Permettre un accès aux droits sociaux fondamentaux plus fort en préservant les permanences existantes au sein de l'Espace Solidarité (CIDFF/CPAM/CRAMIF/Pôle Emploi)

A l'issue du débat d'orientation budgétaire, les administrateurs se sont positionnés sur le transfert de l'ensemble de la gestion financière des activités seniors au budget communal.

En cette période de crise économique, la municipalité est confrontée à la diminution des aides de nos partenaires sociaux et à la multiplication des demandes d'aides de nos administrés. Ces faits ont une incidence directe sur le budget autonome du CCAS, laissant moins de marge au CCAS de Nangis pour diversifier ses actions.

Ainsi, l'organisation des activités à destination des seniors et retraités n'étant pas une priorité dans les missions du CCAS de Nangis mais restant d'une grande importance pour la municipalité, il est proposé de transférer la gestion financière de cette animation sur le budget communal de Nangis. Cette solution permettra de faire face aux demandes d'aides sociales des habitants de Nangis tout en maintenant la politique d'animation des seniors et des retraités.

Cette délibération a été adoptée à l'unanimité. Pour l'exécution et mise en place de ce transfert

il est nécessaire également de modifier les régies s'y référant et donc d'annuler la régie intitulée « Manifestation culturelles et de loisirs » celle-ci n'ayant eu aucun mouvement depuis le 23 février 2011. Cette délibération a été également adoptée à l'unanimité.

A l'issue de ces points du jour la séance a été levée.